

Association SeRViR – Alumni de l'ENA et de l'INSP Procès-Verbal

Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2023

Budget de l'exercice 2024

Le jeudi 14 décembre 2023, les membres de l'Association SeRViR, créée le 26 novembre 1947, reconnue d'utilité publique par décret du 13 mars 1961, se sont réunis au Ministère de la Santé et de la Prévention 14, avenue Duquesne 75007 Paris en Assemblée générale sur convocation en date du 30 novembre 2023.

La séance a été ouverte à 19h15

L'Assemblée était présidée par Isabelle Saurat (ENA 1997), Présidente, Hélène Furnon-Petrescu (ENA 2004), Première vice-présidente. Les secrétaires de séance étaient Lionel Ploquin (ENA 1988) et Marianne Robinot Cottet-Dumoulin (ENA /MPGTR 2018).

Deux membres de l'Association, Michel Ballereau (ENA 1996) et Jean-François Mourtoux (ENA 2022), choisis dans l'assemblée ont été désignés comme scrutateurs.

En introduction, la Présidente remercie Michel Ballereau, puissance invitante de cette Assemblée avant de présenter les éléments clés d'actualités de SeRViR survenus depuis la dernière Assemblée générale.

Ainsi la réception par les adhérents de la première lettre électronique mensuelle datée du 22/23 novembre dernier dont l'objectif est de présenter des points d'information sur les activités passées, présentes et à venir de l'Association était une initiative très attendue de nos membres.

Événement important également, le colloque sur l'Europe co organisé avec l'INSP qui s'est tenu début juillet 2023 et qui a connu un franc succès. Ses successeurs sont prévus les 20 et 21 juin 2024 à Bruxelles et en 2025 à Berlin lorsque l'association allemande présidera la Confédération des associations.

La vie de l'Association a été particulièrement intense ces derniers six mois, rythmée par la sortie de la promotion en scolarité et l'arrivée des lauréats des derniers concours. La présidente et Cyprien Canivenc étaient présents à l'INSP pour accueillir la promotion 2024-2026, première promotion sans classement de sortie avec exclusivement le processus dit « d'appariement » pour les affectations. Cette promotion va connaître une réforme importante avec une scolarité en deux ans et des formations qui ne seront pas identiques pour tous : les élèves devront faire des choix en fonction des domaines qui les intéressent. L'Association a souhaité s'impliquer dans cette procédure d'appariement en veillant à ce que ses modalités soient les plus équitables possibles. Elle a demandé à être membre de

la commission de surveillance du dispositif. Une rencontre a eu lieu dans ce sens avec la DIESE et l'INSP, des propositions écrites ont été remises à cette occasion et seront également transmises au Ministre. Aucun engagement ferme n'a été pris jusqu'ici ni par l'INSP ni par la DIESE à ce sujet.

Concernant la réforme de l'encadrement supérieur, les échanges se poursuivent avec le Ministre de la Fonction publique, la DIESE et la DGAFP. Une des préoccupations immédiates est celle des administrateurs de la Ville de Paris qui n'ont pas été concernés par la réforme statutaire. A été cosignée, au titre de SeRViR, une lettre avec l'Association des directeurs d'hôpitaux et l'Association des administrateurs territoriaux afin d'éclaircir plusieurs points de la réforme, un rdv est prévu le 10 janvier prochain avec le Ministre.

A été cosignée également une lettre préparée par le G16, qui regroupe les associations et corps de sortie des « Grandes Ecoles » du service public avec notamment la mention de l'accès au troisième grade pour les administrateurs de l'État et la dénomination du « grade transitoire ».

Autre moment fort, l'Assemblée Générale de la Confédération qui s'est tenue à Rabat avec l'organisation d'un colloque au Conseil économique, social et environnemental du Maroc autour de deux sujets : une question sur la transformation de l'action publique et une autre sur les relations Europe-Afrique. La France présidera la Confédération à partir du 1^{er} janvier 2024. Proposition a été faite que l'Assemblée générale se tienne en novembre 2024 à Villers-Cotterêts dans la continuité du sommet de la Francophonie prévu en octobre.

Le Gala de l'Association aura lieu à la rentrée de septembre 2024.

Par ailleurs les nombreuses initiatives et événements organisés par les sections montrent le dynamisme de l'Association. Ainsi, dernière invitée de l'année de SeRViR en entreprise, Véronique Bédague qui s'est exprimée sur la crise du logement alors qu'un numéro du dossier de la Revue sera aussi consacré à la politique du logement et ses enjeux.

Après comptage par Michel Ballereau et Jean-François Mourtoux de l'émargement des présents et représentés, 69 participants sont annoncés à 19h15.

La Présidente propose de passer au vote du PV de l'AG du 29 juin 2023

Le procès-verbal est approuvé (68 voix pour et une abstention).

Le trésorier Marc Simon étant excusé, la Présidente donne la parole à Antoine Gobin (ENA 2020), membre de la Commission des finances pour présenter le budget prévisionnel pour 2024. Antoine Gobin commente la note transmise dans le dossier de l'AG.

Le total prévisionnel des recettes s'établit à 578 000 € et se décompose en 6 sources de ressources.

Le point principal porte sur les cotisations ce qui, lors de la préparation du budget, a suscité des discussions puisque les cotisations 2023 étaient en nette baisse au regard de 2022. Le Conseil d'administration a souhaité maintenir une hypothèse volontariste et ambitieuse pour le budget 2024.

Sur les autres ressources il n'y a pas d'élément significatif de modification au regard de 2023.

Concernant le point imbriquant recette et dépenses, le trésorier attire l'attention sur l'organisation du Gala, avec un budget prévisionnel historiquement compris entre 80 et 95 000 €, le budget prévu est de 85 000 € avec un appel à la vigilance sur son auto-financement via les partenaires.

Sur l'activité de courtier en assurance vie, une baisse sensible de recette est à noter.

Les produits financiers de 2023 sont satisfaisants et devraient l'être également en 2024.

Concernant les dépenses, la proposition s'établit à 686 000 € suite aux débats lors du dernier Conseil d'administration. Les choix portent principalement sur les charges de personnel. Une première hypothèse de travail proposait de ne pas intégrer le remplacement immédiat de Nadine Poizot permettant ainsi d'avoir des charges de personnel à un niveau tout à fait raisonnable par rapport aux années antérieures. Le Conseil d'administration a souhaité augmenter cette autorisation de dépenses pour permettre in fine ce remplacement. Sur les autres postes, il n'y a pas d'éléments notables, que ce soit sur les honoraires qui sont stables ou sur les relations publiques avec l'organisation du gala (cf. supra). Concernant l'action internationale, la somme de 20 000 € est proposée pour solde de tout compte des relations financières avec la Confédération.

L'ensemble de ces propositions conduit à présenter un budget avec un résultat déficitaire et à la nécessité pour l'Assemblée générale de prendre acte au regard de ce budget prévisionnel d'un probable prélèvement sur l'épargne de l'association à hauteur de 75 000 € pour l'équilibrer.

La présidente demande l'avis de la Commission des finances.

Antoine Gobin souligne que pour la Commission, le budget qui est proposé est tout à fait rigoureux. Le léger point de réserve se situe sur la présentation d'un budget en déficit en dépit du souhait du Conseil d'administration d'inscrire la projection de cotisations à un niveau similaire aux années antérieures ce qui, au regard de l'exercice 2023 est ambitieux. La Commission des finances partage cette ambition mais se demande s'il est prudent de l'inscrire au niveau du budget prévisionnel 2024. Elle invite ainsi le Conseil d'administration et le Bureau à bien définir la feuille de route de manière à ce que ce budget ambitieux puisse porter ses fruits et que l'exercice 2025 soit équilibré. C'est pour ces raisons et dans ce contexte que la Commission a souhaité émettre un avis réservé. Antoine Gobin remercie l'assemblée pour son attention.

La Présidente souhaite faire deux remarques. Tout d'abord, discuter le budget en décembre et non en juin pour l'année suivante permet de disposer d'une meilleure vision de l'exécution N-1 et d'être plus précis sur les prévisions pour l'année N.

Par ailleurs le débat qui a eu lieu au Conseil d'administration a porté sur la défense d'une ambition forte afin de relever le niveau d'adhérents. Cette ambition doit se traduire dans le budget avec la projection indispensable d'orientations stratégiques, connues de tous et claires. Des groupes de travail sont prévus dès à présent afin de permettre lors du prochain Conseil d'administration le 25 janvier 2024 les échanges nécessaires à cet égard.

Les thèmes de travail figurent dans les objets sociaux de l'Association : défense de la haute fonction publique et du service public, délivrance de services et appuis aux membres, engagements sociétaux forts dont la diversité, l'égalité professionnelle femmes hommes, la transition écologique... A cela s'ajoute nos engagements internationaux, l'année précisément où la présidence de la Confédération revient à la France.

Les points d'organisation et de réformes internes longuement débattus lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2023, sont également en chantier.

Avant de lancer le débat avec la salle, la Présidente se réjouit qu'une discussion sur le budget permette des échanges sur la stratégie.

Intervention de Patrice Diebold (ENA 1979) : Quel serait le déficit supplémentaire si, malgré tous les efforts du Conseil d'administration, les cotisations n'augmentaient pas par rapport au point bas observé en 2023 ? Quelles sont les pistes qui ont été débattues en interne et qui pourraient être proposées en Assemblée générale pour améliorer par effet d'élasticité, le nombre de cotisants ?

Réponse de la Présidente : Pour dynamiser les adhésions, une partie de celles-ci pourrait donner droit à déduction fiscale. Une demande de rescrit fiscal a été transmise à l'administration fiscale qui a six mois pour répondre.

Par ailleurs, une réflexion approfondie sur les modalités de cotisations est menée (cotisations à vie, cotisations à trois ans etc.) au sein de la Commission des finances et devrait déboucher sur des propositions qui seront à articuler avec le point sur la défiscalisation.

Intervention de Myriem Mazodier (ENA 1973) : Pour illustrer les réflexions en cours Myriem indique que l'objectif poursuivi avec Antoine Gobin est, en interrogeant des camarades de différentes promotions, de disposer d'avis divers pour apporter un éventail de solutions au Bureau puis ensuite au Conseil d'administration. L'importance d'un groupe témoin hétérogène, constitué de provinciaux autant que de parisiens, est important.

Intervention d'Antoine Pavamani (ENA 2021) : La réforme de l'ENA a entraîné une crise existentielle. L'École a changé de nom, l'Association a changé de nom et la désaffection des membres vis-à-vis de l'Association n'est pas un accident de l'histoire. Le concours a changé la manière de concevoir l'administration est en train de changer et dépasse ce qui avait été l'intention initiale du Président de la République, le 8 avril 2021, lorsqu'il avait annoncé la réforme de l'ENA. De ce point de vue, la dernière circulaire de la Première ministre sur la réforme des concours prouve que ce n'est pas un accident. Pour faire revenir les promotions précédentes et faire adhérer de nouvelles promotions, il est important d'apparaître plus revendicatifs par rapport à l'évolution des concours. Il ne s'agit pas d'être « révolutionnaire » ou d'être dans la critique frontale vis à vis du Gouvernement, mais au contraire de chercher à revenir sur ce qu'étaient les fondamentaux de la réforme de la haute Fonction publique en 2021, c'est à dire chercher de nouvelles compétences, aller effectivement vers plus de diversité mais sans dénaturer ce qu'est la fonction publique. Pour faire revenir les adhérents, il faut se positionner comme une sorte de syndicat temporaire de défense de l'acquis de ce qu'était l'ENA et de ce que doit être l'INSP.

Intervention de Myriem Mazodier : Dans l'enquête menée auprès des camarades en 2020, l'idée d'un collectif qui porte haut et fort une vision du service public était déjà perceptible. Une des causes de cette baisse d'adhésion est une communication insuffisante. Aux sections de jouer ce rôle mais cela va bien au-delà. Défendre une vision du service public à laquelle effectivement s'attache la notion de concours mais également celle de parcours de carrière relève de notre responsabilité collective et communiquer à ce sujet est un enjeu important. Derrière le budget volontariste voulu par le Conseil d'administration, il y a une stratégie et des actions à mener à moyen et long terme. L'Association s'appuie pour cela sur une gestion qui a été solide jusqu'ici.

Intervention de Marie-Christine Armaignac (ENA 1985) : SeRViR hérite de la présidence de la Confédération l'année prochaine, ce sera l'occasion d'une grande visibilité dont il faut se réjouir et se saisir. Faire une Assemblée générale et un colloque dans la foulée du Sommet international de Villers-Cauterets serait ce que les diplomates appellent un "Momentum important".

L'action internationale est aussi une opportunité pour contextualiser la nouvelle procédure d'appariement et faire avancer la réflexion ouverte sur la scolarité internationale à laquelle sont conviées l'association et la confédération. Il faut plus que jamais souligner l'atout important que constitue le service public à la française. L'INSP est dans une problématique proche de l'Association dès lors que l'attractivité de l'institut est en jeu. L'Allemagne, qui a toujours constitué le plus gros contingent d'élèves étrangers historiquement, après les traités de l'Élysée et d'Aix la Chapelle, ne présente plus que peu de candidats, c'est un élément d'alerte important. C'est un combat qui doit être mené en 2024.

Intervention de Bruno Rémond (ENA 1974) : Il relève qu'au cours des deux dernières mandatures, sur les thèmes fondamentaux que sont la conception de l'État, celle de la République, et celle de la haute Fonction publique, qui sert l'une et l'autre, l'Association a été plus qu'active initiant des actions allant jusqu'au contentieux devant le Conseil d'État porté ensuite devant le jusqu'au Conseil constitutionnel.

En présentant le projet de budget 2024 l'Association entend ouvrir la question de la stratégie de l'institution au regard de l'avenir de la fonction publique au service de l'État et de la République.

Dès la loi de juin 2019 le gouvernement semble affirmer que le seul moyen de rénover et d'améliorer le fonctionnement des services publics est de placer à leur tête des contractuels. Il y avait là en germe la destruction de la haute fonction publique et cela a été confirmé par le contenu de l'ordonnance de 2021 et ses textes d'exécution. Dès lors il ne sortira plus de l'INSP ce qui était produit par l'ENA, c'est à dire des fonctionnaires ayant une même plateforme identique de connaissances très importantes à l'entrée puis acquérant une formation générale similaire pendant leur scolarité. Ceci les rendait à même de remplir toutes les fonctions auxquelles ils pouvaient prétendre en sortant de l'école. C'est vers ce modèle qu'il faut revenir.

Intervention de Bernadette Malgorn (ENA 1975) : Elle souligne qu'il est sain qu'à l'occasion du débat budgétaire, le débat stratégique ait lieu. La proposition qui est faite dans ce budget de recruter une personne supplémentaire pour porter un projet qui va susciter des adhésions va dans le bon sens. Il y a bel et bien une question existentielle pour la haute fonction publique portée par l'Association et ses membres, en dehors de toute considération corporatiste. Elle regroupe ceux qui « tiennent au chaud la flamme » alors qu'un grand vent souffle qui pourrait l'éteindre. Pour tenir la flamme, il faut des moyens, d'où la nécessité d'afficher un volontarisme dans le budget. C'était très largement l'état d'esprit du Conseil d'administration. Il faut effectivement être très concret sur ce qu'il y a à faire. Quand on est adhérent à une association, on attend certes des services. Mais au-delà, une affirmation extérieure est nécessaire sans posture d'agressivité.

Patrice Diebold s'interroge sur le niveau des charges à payer concernant le personnel de l'Association.

Réponse de Bruno Rémond : Deux personnes et demi constituent les effectifs de salariés de l'Association à l'heure actuelle. Il faut sortir l'annuaire chaque année, organiser les événements, surveiller l'actualité gouvernementale etc., tout ceci représente un travail colossal. Ce ne sont pas les bénévoles qui sont au bureau, ni les présidents de commission qui peuvent assurer ce travail.

Embaucher une personne pour renforcer les effectifs est essentiel pour agir et développer les activités de l'association.

La Présidente prend la parole : Il est indispensable de retrouver un collectif de travail des permanents qui a été en partie perdu en externalisant certaines activités. Aujourd'hui, les bénévoles sont très sollicités pour compenser les sous-effectifs des personnels. L'idée est d'avoir un collectif de permanents qui puisse efficacement appuyer les bénévoles. Un exemple significatif peut être donné : recourir à une stagiaire pour la communication, a permis de multiplier par trois la présence de l'Association sur les réseaux sociaux.

Intervention de Christian Poncet (ENA 1973) : Les adhérents ne se rendent pas suffisamment compte du travail qui est fait et qui est à faire. Il faut se poser la question de pourquoi on adhère à une association, soit parce qu'elle offre des services, soit parce qu'on y trouve un projet, une idée à défendre. Et cette idée sur laquelle il y a un accord ce soir, c'est celle de la fonction publique, républicaine, démocratique qui a bien fonctionné depuis 1945 et a façonné le pays pendant cette période.

Intervention de Bruno Rémond : Pour lui deux registres majeurs sont à approfondir. Le premier, simple à définir, est effectivement de relancer un certain nombre d'activités au profit des adhérents, que ce soit les lundis de l'ENA, le service carrière, etc. Mais plus fondamentalement, et c'est ce qui a toujours motivé les actions de l'Association depuis plus de six ans, il faut développer le second consistant à passer un message fort pour les années à venir : diminuer la qualité et le niveau des concours est une erreur, diminuer le niveau de qualité et le niveau de formation à l'INSP est une erreur, faire disparaître le corps préfectoral et le corps diplomatique est une erreur. Réfléchir, écrire sur ces questions, publier des positions permettra de mieux faire comprendre aux futurs dirigeants de ce pays qu'il faut revenir sur ce qui a été fait depuis 2021.

Intervention de Bernard Boucault (ENA 1975) : Revenir aux fondamentaux qui étaient à l'origine de la création de l'École, qui n'ont pas tous disparu mais qui se sont un peu affadis est un axe à poursuivre, sans aucun doute. Mais il y a un message aussi à faire passer aux jeunes. Il y a une grande attente de la part de ces jeunes qui n'ont pas perdu le sens de l'État et qui attendent peut-être des adultes, anciens élèves de l'École, qu'ils leur disent : "Oui, allez-y, vous avez le feu sacré, allez-y !". Le premier rôle des anciens élèves via l'Association qui les représente, est d'entretenir la flamme de la motivation pour le service de l'État.

La Présidente intervient : Elle approuve l'intervention de Bernard Boucault : quand on va au contact des élèves qui sont dans les classes préparatoires, cette flamme est perceptible.

C'est un équilibre difficile à tenir : donner envie de rejoindre le service public et dire aux jeunes que les chantiers à conduire sont immenses. Quelle est la place de la haute Fonction publique dans la planification écologique, dans la transformation numérique et toutes les transitions ? Les sujets sur lesquels l'État se transforme sont nombreux. Mais il y a quand même un vrai sujet aussi sur comment on forme des cadres supérieurs de l'État qui permettent d'avoir un pays, le plus résilient possible. Il faut tenir l'équilibre à la fois en affirmant un niveau d'exigence, en décryptant ce qui se passe et en prenant position sur ce qui ne fonctionne pas. C'est tout l'enjeu des échanges de l'Assemblée générale.

Intervention de Régis de Larouillère (ENA 1980) : La baisse des cotisations peut-elle être analysée en termes de génération ? Ceux qui ont un contrat d'assurance vie, ceux qui n'en ont pas ? ... Autant d'indications susceptibles d'être utilisées afin d'agir dans le bon sens.

Réponse de la Présidente : Une enquête complète devra être menée pour comprendre cette désaffection. La campagne d'adhésion a été lancée avec beaucoup de retard en 2023. Aussi, il est difficile de savoir s'il s'agit d'un effet conjoncturel ou d'un effet de fond. Ce qui a été observé est que le taux de dé-cotisation est moins fort chez les retraités que dans les autres générations. On aurait pu penser que les plus anciens qui ont perdu le nom de l'ENA, y compris sur le titre même que porte l'Association, pourraient se sentir déposséder. En proportion, ce n'est pas ça qui a joué. Le débat au conseil d'administration était plutôt de dire qu'il y a un effet de fond et que c'est pour cela qu'il faut reprendre la main.

La Présidente demande que l'AG passe au vote après ce dernier échange.

Résultat du vote : le budget est adopté à l'unanimité.

L'assemblée applaudit ce résultat

Questions diverses : Point d'attention sur la situation actuelle du comité d'histoire

Intervention de Patrick Gautrat (ENA 1970) : La section des retraités propose une motion qui sera envoyée prochainement à la Présidente. Les archives historiques de l'ENA, à travers les cahiers d'histoire qui sont actuellement publiés, sont aujourd'hui compromises, la situation du comité d'histoire étant particulièrement précaire actuellement.

A titre d'exemple : un travail récent sur la promotion « 1956 -1958 a été fait par le comité. La promotion, en grande partie, avait été envoyée à Alger en janvier 1958 et s'y trouvait au moment des événements du 13 mai. La lecture de ce cahier, à travers tous les témoignages, est quelque chose d'absolument extraordinaire. Il est primordial de préserver ces archives et le travail de mémoire qui l'accompagne.

La Présidente prend la parole : il est important de préciser que le comité d'histoire est financé par l'INSP et comprend deux salariés. L'un doit prochainement partir à la retraite : va-t-il être remplacé ? SeRViR y sera très attentif et la motion de la section des retraités sera prise en compte.

Intervention de Bruno Rémond : Il apporte les précisions suivantes le comité d'histoire, tout en étant financé concrètement par l'INSP, est autonome par rapport à la direction. Le danger pour ce Comité d'histoire est de le faire disparaître en tant que tel et d'intégrer sa mission dans la direction de la recherche de l'INSP. La priorité de la direction de la recherche ne sera pas de se focaliser sur le thème central sur lequel Robert Chelle a consacré sa vie depuis des décennies. L'Association a un allié avec le Président du comité, Renaud Denoix de Saint Marc, farouchement attaché à l'existence et à l'autonomie dudit comité d'histoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45.

L'Assemblée est suivie par un pot amical

À Paris, le 14 décembre 2023

Isabelle Saurat
Présidente

Lionel Ploquin et Marianne Robinot Cottet-Dumoulin
Secrétaires de séance